

Collège Sciences de la santé

**Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine**

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

[scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr](mailto:scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr)

Tél. : 05 57 57 13 21

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE TELEMEDECINE**

**UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.**

Universités concernées :

*Universités de Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lille, Besançon et Caen.*

**1/ Objectifs de la formation :**

L'objectif du DIU de Télémédecine est l'acquisition d'une véritable compétence théorique et pratique dans l'ensemble du champ couvrant le domaine de la Télémédecine et de manière transdisciplinaire s'étendant sur l'ensemble des secteurs de formations.

Le caractère national de l'organisation du D.I.U. a pour but d'homogénéiser l'enseignement de cette pratique innovante.

**2/ Responsable :**

**Madame le Professeur Nathalie SALLES**

*Hôpital Xavier Arnoz*

*Pôle de Gériatrie Clinique*

*Avenue du Haut Lévêque*

*33604 PESSAC*

*Téléphone : 05 57 65 66 10*

*Fax : 05 57 65 62 24*

*E-mail : [nathalie.salles@chu-bordeaux.fr](mailto:nathalie.salles@chu-bordeaux.fr)*

**3/ Organisation générale de la formation :**

**3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le maximum à **50 (pour l'Université de Bordeaux)**.

**3-2 Durée de la formation :**

La formation dure une année universitaire et se déroule tous les ans.

**3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel et à distance.

Le volume horaire global de la formation est de **72 heures**.

Les cours ont lieu à l'Université de rattachement de l'étudiant + e-learning et débutent en novembre.

Un stage obligatoire a lieu en laboratoire (Groupements de Coopération sanitaires des ARS ou pôles de compétitivité des régions des Universités fondatrices).

#### **4/ Conditions d'inscription :**

##### **Titres requis ou niveau :**

Sont admis à s'inscrire à ce diplôme les étudiants avec les titres ou niveaux suivants :

- Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées en Santé,
- En cours de formation d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées en Santé,
- Diplôme d'étude infirmier,
- Diplôme d'études paramédicales,
- Diplôme de niveau bac + 3 à bac + 5 en lien avec la santé et la technologie pour la santé et les biotechnologies.

#### **5/ Coût de la formation :**

En formation initiale : **600€/an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **900€/an**
- Reprise d'études financées : **1800€/an**

Auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

#### **6/ Enseignement :**

Les études en vue du DIU de Télémedecine comportent un enseignement théorique d'un total de 72 heures en CM et 40 heures en TD sur 1 an avec une autorisation d'une deuxième année d'inscription après un minimum de 4 modules validés la première année.

L'enseignement théorique est dispensé sous la forme de 6 modules, dont 2 modules présentiels, 3 modules en e-learning et 1 module en visioconférence. Le temps de travail personnel est doublé en e-learning.

Le stage pratique doit être réalisé au cours de la période de 2 ans pour l'obtention du DIU. L'ensemble des étudiants du diplôme universitaire effectueront un passage d'une durée d'au moins 12 heures.

#### **7/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :**

##### **7-1 Nombre de session :**

Il est organisé 2 sessions d'examen par an.

##### **7-2 Nature des épreuves :**

- Le Contrôle s'effectue à la fin de chaque module sous la forme d'un questionnaire à réponses courtes ou d'un audit des pratiques conformément aux recommandations DPC de la Haute Autorité de Santé. Ce contrôle continu des connaissances compte pour 30% de la note totale ;
- Epreuve via internet : le contrôle continu des connaissances s'effectue via internet à la fin de chaque module sous la forme d'un Questionnaire à réponses courtes ou d'un audit des pratiques conformément aux recommandations DPC de la Haute Autorité de Santé. Ce contrôle continu des connaissances compte pour 30% de la note totale ;
- Epreuve orale de soutenance de mémoire (soutenance de mémoire compte pour 70% de la note totale).

**7-3 Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.  
Le redoublement est autorisé et la durée du bénéfice de l'écrit est de 2 ans.

**8/ Délivrance du diplôme :**

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création :** Conseil UFR Sciences Médicales du 11/04/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 19/04/2016

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020  
**(Version 2)**